

COMPTE RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2023

Date de la convocation : 05/12/2023

Présents : (11) Mmes DAVID Dominique, LETACHE Angélique, PADUA Elisabeth, PETROPOULOS Muriel, VIMONT Isabelle
MM. AUZET Alain, ESCARGUEL Joffrey, MARTIAL Laurent, MARTIAL Pierre-Louis, PERREAU Michel
Absents excusés : (02) Mme ARZUR Elodie, M. LEQUERTIER Sébastien
Absent : (01) M. BROUAZIN Loick
Représentés : (03) M. BAUDIN Daniel par M. AUZET Alain, Mme KLECKZINSKI Nathalie par Mme LETACHE Angélique, M. BA IDRISSE Farid par M. LAURENT Martial
Retardée : (1) Mme PADUA Virginie arrivé à 19h41 (a pris part au vote)

M. ESCARGUEL Joffrey a été élu secrétaire de séance.

RAPPEL DE L'ORDRE DU JOUR

1. Propositions de non valeurs /produits irrécouvrables
2. Constitution de provisions pour créances douteuses
3. Décision budgétaire modificative
4. Classement dans le domaine public communal des espaces communs Lotissement du Green de Réau (impasse de la Belle Prée)
5. Adhésions à l'association « Territoires et Prisons »
6. Consultation pour le renouvellement du contrat d'assurance statutaire
7. Dérogation repos dominical présentée par la société TGW France pour la période du 7 janvier 2024 au 30 juin 2024
8. Approbation de la convention unique annuelle relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la Fonction publique territoriale de Seine-et-Marne
9. Divers

L'état d'avancement du dossier relatif au point 6 ne permet pas leur étude en séance, et est reporté à une prochaine séance.

Le dossier relatif au point 2 n'a pas de nécessité à être étudié pour l'année 2023.

APPROBATION DU PROCES VERBAL DE LA SEANCE DU 06 NOVEMBRE 2023

Le procès-verbal de la séance du 06 novembre 2023 est approuvé à l'unanimité.

1. ADMISSIONS DE NON-VALEURS

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de statuer sur l'admission en non-valeur des titres de recettes présentés sur l'état joint.

DIT que le montant total de ces titres de recettes s'élève à 111.39 €.

DIT que les crédits sont inscrits en dépenses au budget de l'exercice en cours de la commune à l'article 6541.

2. CONSTITUTION DE PROVISIONS POUR CREANCES DOUTEUSES

Point non étudié en séance.

3. DECISION MODIFICATIVE BUDGETAIRE N°03/2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE d'effectuer les modifications ci-dessous au Budget primitif 2023.

<u>Investissement dépenses</u>	74 100.00 €
Art 2128 Aménagement terrain (prog 10219)	38 100.00 €
Art 21312 Bâtiments scolaire (prog 10231)	36 000.00 €
Opérations d'ordre	
Chapitre 041 article 2031 Frais 'études	-31 095.33 €
Chapitre 041 article 2313 constructions	31 095.33 €

<u>Investissement recettes</u>	
021 Virement de la section de fonctionnement	74 100.00 €

Fonctionnement dépenses

Chapitre 011

Art 61521 entretien terrains	-38 100.00 €
Art 6281 Concours divers	410.00 €

Chapitre 65

Art 6531 Indemnités	600,00 €
---------------------	----------

Chapitre 014

739223 Fonds de péréquation des recettes fiscales (FPIC)	2 695.00 €
739222 Fonds de solidarité ile de France	1 679.00 €

CHAP 022 dépenses imprévues	- 41 384.00 €
------------------------------------	----------------------

Chap 023 virement vers l'investissement	74 100.00 €
--	--------------------

4. CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DES ESPACES COMMUNS DU LOTISSEMENT DU GREEN DE REAU (IMPASSE DE LA BELLE PRÉE)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DECIDE de classer dans le domaine public communal l'ensemble des espaces communs du lotissement du Green de Réau dont l'impasse de la Belle Prée.

5. ADHESION A L'ASSOCIATION « TERRITOIRES ET PRISONS »

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DIT que la cotisation 2022 sera inscrite et prélevée à l'article 6581 du BP 2023.

DECIDE de renouveler son adhésion à l'association « Territoires et Prisons » pour l'année 2023.

DIT que la cotisation correspondante sera inscrite au budget 2023, article 6281.

CHARGE M. le Maire de signer les documents afférents à cette adhésion et de faire procéder au paiement correspondant à ces deux cotisations soit un total de 410 €.

6. CONSULTATION POUR LE RENOUVELLEMENT DU CONTRAT STATUTAIRE

Point reporté à une prochaine séance.

7. DEMANDE DE DEROGATION AU REPOS DOMINICAL FORMULEE PAR TGW FRANCE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

EMET un avis favorable à la demande de dérogation au repos dominical formulé par la société TGW FRANCE, pour 04 salariés maximum pour les dimanches au cours de la période du 07 janvier 2024 au 30 juin 2024.

8. APPROBATION DE LA CONVENTION UNIQUE ANNUELLE 2024 RELATIVE AUX MISSIONS OPTIONNELLES DU CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE DE SEINE-ET-MARNE

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

DÉCIDE

ARTICLE 1 :

D'adhérer à la convention unique pour l'année 2024 relative aux missions optionnelles du Centre de gestion de la fonction publique territoriale de Seine-et-Marne, ci-annexée.

ARTICLE 2 :

Monsieur le Maire est autorisé à signer ledit document cadre et ses éventuels avenants.

9. DIVERS

Illuminations des fêtes de fin d'année

Monsieur le Maire, pour des raisons éthiques et économiques a décidé que les illuminations pour les fêtes de fin d'année seront mises en place du 15/12/2023 au 15/01/2023.

Une réflexion sera portée sur une période différente l'année prochaine.

Fête de Noel du Comité des Fêtes

Le Comité des Fêtes organise une fête de Noel le 17/12/2023.

Fête de fin d'année à l'école de la Colombe – rencontre élus /enfants

Madame PADUA et Monsieur le Maire iront à la rencontre des enfants scolarisés à l'école de la Colombe le 22/12/2023 pour les fêtes de fin d'année.

Projet des Nouveaux Constructeurs

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la signature du permis de construire pour les 34 logements des « Nouveaux Constructeurs », rue d'Ourdy.

Division de terrain de Monsieur Deloison

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la division du terrain de Monsieur DELOISON à l'entrée de Villaroche.

Nouvelle activité commerciale « l'Atelier de Julie »

Monsieur le Maire annonce aux membres du Conseil Municipal l'ouverture d'une nouvelle activité commerciale dans le centre bourg. Il s'agit de « l'Atelier de Julie » se situant dans l'ancienne Auberge de Réau. Il précise que les étages supérieurs seront consacrés à du coworking.

Nettoyage terrain – rue de la Croix des Anges

Il est prévu prochainement le nettoyage du terrain, acheté par la commune, situé au bout de la rue de la Croix des Anges.

Micros-coupures d'électricité

Madame VIMONT se demande pourquoi autant de micros-coupures d'électricité ont eu lieu dans le bourg pendant le week-end dernier. Monsieur le Maire lui indique qu'il est au courant et que l'entreprise ENEDIS est avisé et traite le souci. Il indique qu'il faut tout de même rester vigilant si le problème persiste.

Ventes immobilières et capacité école de La Colombe

Monsieur ESCARGUEL indique qu'il faut être vigilant quant aux nouvelles constructions que cela soit en cette période compliquée d'obtention des crédits, taux et coûts des matériaux ; cela pourrait fortement impacter les ventes immobilières.

Il s'inquiète également de la capacité de l'école pour les années à venir.

Monsieur le Maire souligne qu'à l'heure actuelle, le pic des élèves semble être atteint, qu'il va se lisser puis s'infléchir dans les prochaines années.

Plan Vigipirate

Madame LETACHE demande si le plan Vigipirate renforcé est toujours d'actualité. Monsieur le Maire confirme que oui.

Fin de séance à 20H48.